

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Cinquième Session
Genève, 29 mai – 2 juin 2017

CREATION D'UNE TACHE RELATIVE A LA DEFINITION D'EXIGENCES APPLICABLES AUX REPRESENTATIONS VISUELLES SOUS FORME ELECTRONIQUE POUR LES DESSINS ET MODELES

Document établi par le Secrétariat

1. Le 15 février 2017, IP Australia a adressé une lettre au Secrétariat dans laquelle il proposait que le Comité des normes de l'OMPI (CWS) entame une discussion sur une norme applicable aux représentations graphiques sous forme électronique pour les dessins et modèles, qui définirait les formats de fichier, les résolutions, les tailles et autres propriétés pertinentes, afin de donner des orientations aux offices de propriété intellectuelle et à leurs clients pour la fourniture d'images compatibles et de qualité pour les dessins et modèles. La proposition soumise par IP Australia figure dans l'annexe du présent document.

2. Il est à noter que faute de norme établie par l'OMPI concernant les représentations graphiques sous forme électronique pour les dessins et modèles, les offices de propriété intellectuelle rencontrent des difficultés lors de la fourniture de services numériques et adoptent différentes stratégies lorsqu'ils reçoivent des représentations graphiques de dessins et modèles. De ce fait, il arrive que les clients doivent faire face à différents critères pour les demandes de dessins et modèles émanant de différents offices de propriété intellectuelle; il arrive également que les clients doivent assumer le coût de la conversion des représentations visuelles pour les dessins et modèles dans des formats différents, tels que requis. Il arrive en outre que les offices de propriété intellectuelle se heurtent à des problèmes d'incompatibilité de formats et de qualité lorsqu'ils échangent des données ou les convertissent aux fins de processus internes.

3. Il convient de rappeler que le prédécesseur du CWS, le “Groupe de travail sur les normes et la documentation” (SDWG), a examiné à plusieurs reprises la question de la création d’une tâche en vue de l’élaboration de recommandations pour les images, photographies et dessins des documents de brevet et des dessins et modèles industriels. Le SDWG est convenu que la décision de créer cette tâche devrait être reportée jusqu’à ce que l’élaboration des éléments figuratifs des marques soit achevée (voir les paragraphes 63 et 64 du document SCIT/SDWG/11/14; 63 à 65 du document SCIT/SDWG/10/12; 73 du document SCIT/SDWG/8/14; 38 du document SCIT/SDWG/4/14). La norme ST.67 de l’OMPI : Gestion électronique des éléments figuratifs des marques a été adoptée en 2012 par le CWS.

4. Conformément à la proposition soumise par IP Australia, et comme suite aux discussions antérieures et aux décisions du SDWG et du WCS, le Secrétariat soumet les éléments ci-après à l’examen et à l’approbation du CWS :

(a) la création d’une nouvelle tâche dont la description serait libellée comme suit :

“Recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété intellectuelle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles”; et

(b) l’établissement d’une nouvelle équipe d’experts chargée de mener à bien cette nouvelle tâche et la désignation de son responsable.

5. *Le CWS est invité :*

(a) *à examiner la proposition soumise par IP Australia mentionnée au paragraphe 1, qui figure à l’annexe du présent document,*

(b) *à examiner la possibilité de créer la tâche mentionnée au paragraphe 4(a) et à se prononcer à cet égard et*

(c) *à examiner la possibilité de créer la nouvelle équipe d’experts et de désigner son responsable, ainsi qu’il est indiqué au paragraphe 4(b), et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

Traduction d'une lettre datée du 15 février 2017 (référence CWS/5/17)

adressée par : Sanjay Kalra
Directeur des services informatiques

au : Secrétariat

Objet : Définition d'une norme applicable aux représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles



Australian Government
IP Australia

15 February 2017

The Secretariat
Committee on WIPO Standards (CWS)
34, chemin des Colombettes
1211 Geneva 20, Switzerland
WIPO (GB II 1.3)

Madame, Monsieur,

IP Australia souhaiterait demander que le Comité des normes de l'OMPI (CWS) envisage la possibilité de définir une norme applicable aux représentations graphiques sous forme électronique pour les dessins et modèles, en termes de formats, résolutions, tailles et autres attributs applicables.

À l'heure actuelle nous ne disposons pas d'une norme agréée applicable aux représentations graphiques sous forme électronique pour les dessins et modèles, ce qui peut être source de difficultés pour les offices de propriété intellectuelle en matière d'adoption de services numériques. Faute de disposer de telles normes, les offices de propriété intellectuelle peuvent appliquer différents critères pour la réception des représentations visuelles pour les dessins et modèles. De ce fait, les clients doivent parfois gérer différents critères pour les demandes de dessins et modèles émanant de différents offices de propriété intellectuelle; il arrive également que les clients aient à assumer le coût de la conversion des représentations visuelles pour les dessins et modèles dans des formats différents, tels que requis. Les offices de propriété intellectuelle ont également des problèmes d'incompatibilité de format et de qualité lorsqu'ils échangent des données ou les convertissent aux fins de processus internes.



Delivering a world leading IP system

ABN: 38 113 072 755

Discovery House, Phillip ACT 2606
PO Box 200, Woden ACT 2606
Australia

Phone: 1300 551 010
International: +61 2 6283 2999

www.ipaustralia.gov.au

La tâche proposée a pour objectif de recueillir des informations sur les exigences des clients et des offices de propriété intellectuelle concernant les représentations graphiques sous forme électronique pour les dessins et modèles, et d'élaborer une norme de l'OMPI, qui définirait un ensemble minimal convenu de formats de fichiers acceptables et de propriétés qui préserveraient les détails des dessins et modèles. La tâche et la norme de l'OMPI qui en découleraient auraient pour avantage direct de permettre qu'une représentation graphique sous forme électronique de dessins ou de modèles, conforme à la norme requise, pourrait être de nouveau utilisée sans avoir à être convertie ou reformatée pour les applications d'autres offices de propriété intellectuelle. Cette norme, si tout va bien, permettra d'alléger le travail des clients et des offices de propriété intellectuelle, ce qui se traduira par des économies. Elle permettrait également de représenter avec précision les détails des dessins et modèles, dans l'intérêt tant du public que des offices de propriété intellectuelle pour ce qui est de la recherche et de la consultation de l'état de la technique.

Toute norme relative aux représentations graphiques sous forme électronique pour les dessins ou modèles devrait tenir compte des éléments suivants :

Efficienc e – Les demandes d'enregistrement de dessins ou modèles nécessitent un certain nombre de représentations graphiques établies sous des angles différents. Les demandes contiennent environ 20 à 40 images en moyenne. Il faut que le format du fichier image et ses propriétés (notamment la taille et la résolution) permettent d'utiliser le fichier de façon fonctionnelle pour sa transmission et visualisation.

Clarté – le format du fichier image et ses propriétés doivent permettre une reproduction claire et distincte des détails des dessins et modèles.

Connaissance des technologies – il convient de tenir compte des techniques existantes et nouvelles lors de l'élaboration de cette norme. Certaines technologies comme l'impression 3D ou les hologrammes peuvent être utiles pour l'imagerie des dessins et modèles.

IP Australia saurait gré au CWS de bien vouloir examiner la question en vue de recommander une norme applicable aux représentations graphiques sous forme électronique pour les dessins et modèles, qui orientera avec précision les offices de propriété intellectuelle et les clients et leur permettra de fournir des images compatibles et de qualité pour les dessins et modèles.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé :)



Sanjay Kalra
Chief Information Officer

[Fin de l'annexe et du document]